

**SAINT GILLES**  
 MAIRIE DE SAINT-GILLES  
 19 Place aux Juifs  
 33000 Saint-Gilles  
 Tél : 04 88 84 01 74  
 Fax : 04 88 84 01 73  
 E-mail : s.gilles@wanadoo.fr

**Commune de Saint-Gilles**  
**Plan local d'urbanisme (PLU)**  
**Document graphique du règlement**  
**(Plan de zonage - Ville, secteur sud)**

Echelle : 1/25000ème

**ADÉLÉ SFI urbanisme**  
 434 rue Elémire Lancel  
 33000 Saint-Gilles  
 Tél : 04 88 84 01 74  
 E-mail : adel@wanadoo.fr

**SPI GRAPHIC**  
 Société de services  
 Plans Urbanistiques  
 Tél : 05 57 22 44 44  
 Mobile : 06 99 04 58 33  
 E-mail : spi@wanadoo.fr

5.3c  
 Ref. sig53a17\_025  
 27 février 2018

Approbation de la 5ème révision générale du POS - DCM du 20 décembre 2001  
 Arrêt du projet de PLU - DCM du 11 juillet 2017  
 Approbation du PLU - DCM du ...

SG GRAPHIC déclare sa responsabilité en cas d'annulation, d'erreur, de manquement. Les plans sont réalisés sous ses verbes et contrôlés par le maître d'ouvrage avant réalisation.

**LEGENDE**

**A. Les zones et les secteurs**

--- Limite de zone et de secteur

--- Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Site Patrimonial Remarquable (SPRM)

**B. Les autres indications**

--- Recul des constructions obligatoire

--- Emplacement réservé pour voirie, ouvrages publics, installations d'intérêt général, espaces verts

--- Numéros d'opération (cf. Liste des emplacements réservés en annexe du règlement écrit : I - voirie)

--- Numéros d'opération (cf. Liste des emplacements réservés en annexe du règlement écrit : II - ouvrages publics)

--- Numéros d'opération (cf. Liste des emplacements réservés en annexe du règlement écrit : III - installations d'intérêt général)

--- Numéros d'opération (cf. Liste des emplacements réservés en annexe du règlement écrit : IV - espaces verts)

--- Espace Dohé Classé à conserver ou à créer (EDCC)

--- Secteur faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

--- Bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination (se référer aux fiches annexées au règlement écrit)

--- Périmètre de protection de 100 mètres autour de la nouvelle station d'épuration

--- Périmètre de protection de 100 mètres autour de la station d'épuration existante (ce périmètre ne s'appliquera plus lorsque l'installation ne sera plus en service)

--- Périmètre de protection de 100 mètres autour du nouveau cimetière

--- Espaces de Bon Fonctionnement (EBF)

--- Élément de paysage et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique

--- Périmètre de protection immédiate (PPI)

--- Périmètre de protection rapprochée (PPR)

--- Périmètre de protection éloignée (PPE)

--- Périmètre de protection éloignée (PPE)

--- Périmètre de protection éloignée (PPE)

**C. Risques naturels et technologiques**

--- Enveloppe des zones inondables du PPR de la commune de Saint-Gilles reportée de manière indicative (se référer au Plan de Prévention des Risques naturels d'inondation approuvé par arrêté préfectoral le 21 mars 2016 et joint en annexe n° 6.3 du PLU)

--- Zone de maâtissement pluvial agricole ou urbain - se référer aux règles édictées en Titre I.A du règlement écrit du PLU

--- Enveloppe des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) reportée de manière indicative (se référer aux PPRT joints en annexe : pièces 6.4 et 6.5 du PLU)

--- PPRT "établissement De Sainzores" approuvé le 11/04/2012

--- PPRT "établissement Desjard" approuvé le 09/12/2012

--- Zones de danger afférentes aux canalisations de transport de gaz :

--- Zone de dangers très graves (ZDTG)

--- Zone de dangers graves (ZDG)

--- Zone de dangers significatifs (ZDS)

--- Tracé indicatif, se référer aux plans de GRT gaz

